

La gouvernance scolaire actuel importante dans notre région

La Sarre, le 4 octobre 2019 – Dans le contexte où le projet de loi 40 visant la modification de l'organisation et de la gouvernance scolaires a été déposé cette semaine, l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue (ACSAT) dénonce une perte importante de pouvoir régional. Elle réaffirme sa détermination à faire des représentations politiques pour mobiliser les acteurs clés et défendre les enjeux liés aux réalités de nos petites commissions scolaires (moins de 10 000 élèves). L'éducation est un véritable bien public, un investissement pour le développement local et régional et la gouvernance scolaire actuelle permet de maintenir les pouvoirs des décideurs locaux grâce à des élus scolaires engagés à assurer l'équité et l'accessibilité des services en fonction des particularités locales et régionales.

Les membres de l'ACSAT s'inquiètent d'une centralisation accrue des pouvoirs vers Québec. On parle de donner plus de pouvoirs aux écoles et aux centres de formation, mais quels seront-ils dans les faits, quelles seront les marges de manœuvre? En quoi, est-ce que cela aura vraiment un impact sur les taux de qualification et de diplomation? Quels seront les coûts réels de cette réforme de structure? Est-ce qu'il y aura un meilleur taux de participation au processus de sélection des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire qu'aux élections scolaires? Pourquoi les différences de traitement entre les réseaux francophones et anglophones? Il semble que le projet de loi donne les mêmes pouvoirs aux écoles anglophones tout en conservant la démocratie.

La réforme Roberge est un brassage de structure inutile, qui ne permettra guère d'améliorer la réussite et la persévérance des élèves et le projet de loi 40 est des plus préoccupant, considérant les pouvoirs que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur se donne. Ces pouvoirs se retrouvent dans les mains d'une seule personne. Par exemple, dans le projet de loi, le ministre peut notamment imposer des regroupements de services, déterminer des objectifs ou des cibles portant sur l'administration, l'organisation ou le fonctionnement d'un ou de l'ensemble des centres de services scolaires. Ce sera une fois de plus des décisions prises de Québec, alors que des analyses ont déjà eu lieu dans notre région pour évaluer la possibilité de regrouper des services avec des résultats peu probants. Le ministre peut également, dans le projet de loi, redéfinir le territoire de centres de services scolaire. Il ouvre aussi la voie aux fusions forcées de centres de services scolaire, ce qui est inquiétant pour répondre aux particularités locales sur de grands territoires comme ceux de nos commissions scolaires.

Au cours des derniers jours, les présidents et la présidente des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue, en compagnie du président de la Fédération des commissions scolaires du Québec, ont rencontré plusieurs acteurs, dont les préfets et des représentants de chambres de commerce afin de les sensibiliser aux impacts du projet de loi du ministre Roberge.

Considérant l'importance de l'éducation pour le développement de la société québécoise, il est inconcevable que le gouvernement n'ait pas ouvert une vaste consultation pour décider de la nouvelle structure, en limitant à des consultations particulières ce projet de loi. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de l'importance du maintien des petites écoles pour la vitalité des milieux, nos commissions scolaires jouent un rôle politique important et les décisions ne peuvent être prises à Québec, sans connaissances des particularités locales et régionales. Nous sommes encore dans un débat de structure qui n'aura pas d'impact sur la réussite et la persévérance des élèves, le réel enjeu sur lequel nous devons déployer tous nos efforts !

L'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue regroupe cinq commissions scolaires : la Commission scolaire du Lac-Abitibi, la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, la Commission scolaire Harricana, la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue et la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois. L'ACSAT est un outil important afin de développer une vision commune du développement de l'éducation sur le territoire et ainsi, mieux répondre aux besoins des communautés. Cette concertation est d'autant plus nécessaire et importante dans le contexte politique actuel où les commissions scolaires de tout le Québec doivent faire connaître et faire valoir leur rôle, si important, dans le développement de la province.

- 30 -

Source et renseignements : Caroline Neveu, conseillère en communication
Tél.: 819 825-4220, poste 3013
Cel : 819 856-4453
neveu.caroline@csob.qc.ca